



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/14271  
26 novembre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

**NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE**

A la 2256<sup>ème</sup> séance du Conseil de sécurité, le 26 novembre 1980, le Président du Conseil a fait la déclaration suivante au nom des membres du Conseil après l'adoption de la résolution S/RES/481(1980).

A l'occasion de l'adoption de la résolution relative au renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, je suis autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante concernant la résolution qui vient d'être adoptée :

"On sait qu'il est dit, au paragraphe 27 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/14263), que, 'malgré le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient'. Cette déclaration du Secrétaire général reflète l'opinion du Conseil de sécurité."

-----

